

Soins médicaux—Loi

aura sur sa profession? Il en aura un, c'est certain, mais personne n'a dit exactement lequel.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'ai scrupuleusement évité de parler de ma propre profession parce que je ne crois pas qu'il soit bon de prêcher pour sa paroisse à la Chambre. Mais si je parlais au nom de ma profession, je dirais d'abord que le gouvernement fédéral ne participe pas au coût des soins dispensés par les chiropracteurs, les dentistes, les optométristes, les physiothérapeutes et les podologues. Le gouvernement ferait croire qu'il s'agit d'un régime à parts égales, mais tel n'est pas le cas, car il n'englobe pas non plus les frais administratifs.

Lorsqu'à la suite de ce projet de loi, les provinces devront supporter un coût accru pour le régime soins médicaux, ce qui arrivera aux professions paramédicales selon toute vraisemblance, c'est que les provinces qui assurent ces services au moyen de leurs propres primes devront diminuer les services pour ne pas que le public ait à payer trop cher. Dans les professions paramédicales, la mienne comprise, nous assisterons donc à la diminution des services offerts pour assurer la santé des Canadiens. Cela s'est produit en 1968 et pourrait se produire à nouveau si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle.

● (2150)

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais participer brièvement au débat sur la motion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde): Que le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, et sur l'amendement proposé par le député de Broadview (M. Gilbert).

Je suis certain que nous avons suivi avec intérêt le débat sur cette mesure. Cet après-midi, l'intervention du secrétaire parlementaire m'a quelque peu alarmé, puis amusé. Il a fait un long discours pour dire que le débat devrait prendre fin rapidement, vu que l'on discute de cette mesure depuis plusieurs jours. Je puis lui dire que nous continuerions pendant longtemps si nous avions le moindre espoir que le gouvernement change d'avis. Mais généralement il ne démord pas de son idée.

Une voix: Quelle idée?

M. Patterson: La situation actuelle est vraiment remarquable. Quoi qu'il arrive, le gouvernement s'entête et dit: «L'opposition pourra parler aussi longtemps qu'elle le voudra, nous ferons ce que nous voulons.» Les députés ministériels se considèrent comme des experts dans tous les domaines et rejettent automatiquement les suggestions de l'opposition qu'ils jugent insensées ou inutiles.

Dans la brochure intitulée «Une nouvelle perspective de la santé des Canadiens» publiée en 1975, on peut lire ce qui suit à la page 5:

La santé est l'assise du progrès social. Les citoyens d'un pays ne peuvent tirer pleinement parti de la vie et n'être heureux que dans la mesure où ils jouissent d'une bonne santé.

Le gouvernement nous présente là une mesure qui ne vise certainement pas à améliorer la santé des Canadiens; au contraire, elle y nuira. Je ne pense pas que le gouvernement souhaite une telle chose, mais c'est ce qui arrivera si le bill est adopté.

J'aimerais parler quelques instants de l'importance de la santé et de la condition physique pour les Canadiens. A mon avis, sous certains aspects, le gouvernement a adopté une attitude admirable en essayant d'encourager les Cana-

[M. Yewchuk.]

diens à se tenir en forme. Les réseaux de télévision canadiens diffusent régulièrement des annonces publicitaires qui insistent sur l'importance d'une bonne forme. En outre, il faut féliciter le gouvernement de son programme éducatif qui comprend des messages télévisés et qui vise à encourager les gens à arrêter de fumer. C'est un programme nécessaire et efficace, et j'espère qu'il continuera.

Monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute que les Canadiens commencent à se rendre compte que des choses comme la cigarette, l'alcool et de mauvaises habitudes alimentaires ont des effets extrêmement néfastes sur la santé et le bien-être, comme le ministre l'a signalé dans ses discours.

Une voix: Oh!

M. Patterson: J'ai entendu un de mes collègues s'exclamer. Il pense peut-être que mes observations le concernent.

Une voix: Les observations du député ont touché près du but.

M. Patterson: Bien des gens peuvent peut-être même établir un rapport entre de telles choses et l'augmentation des frais hospitaliers et médicaux. Cependant, ces gens ne sont pas assez nombreux et nous devrions nous efforcer de renseigner davantage les Canadiens sur l'importance de la médecine préventive. Les Canadiens doivent se soucier davantage de leur propre santé. Je suis d'accord avec le vieux proverbe qui dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Dans certains cas, ce sont les particuliers eux-mêmes qui prennent des précautions en changeant d'habitudes alimentaires, en arrêtant de boire ou en prenant de l'exercice. Cependant, à titre de députés, nous devons nous rendre compte que s'il n'y a pas suffisamment de gens qui s'occupent de changer de comportement, les gouvernements peuvent être forcés d'adopter des lois qui touchent davantage le comportement. Par exemple, je me demande combien de temps encore les abstinentes accepteront d'assumer les frais de santé et médicaux imputables aux buveurs. Par exemple, combien de temps la société laissera-t-elle le conducteur ivre qui a un accident d'automobile exploiter les automobilistes abstinentes en profitant de l'assurance-maladie? De plus en plus nombreux sont ceux qui estiment qu'un conducteur en état d'ivresse victime d'un accident devrait être tenu de payer les frais médicaux et hospitaliers.

Il y a certes des millions de gens qui s'abstiennent de conduire en état d'ivresse mais qui font monter la note des frais médico-hospitaliers parce qu'ils abusent de l'alcool. A mon avis, il faudrait songer à frapper d'une taxe spéciale l'industrie des spiritueux pour payer les factures de ceux qui se rendent malades ou se blessent après avoir consommé de l'alcool.

Il en est de même pour les fumeurs. Il existe une longue liste de maladies qui affectent le corps humain et exigent des soins, attribuables à l'inhalation de la fumée de cigarettes, de cigares et de pipes. Je crois que l'usage du tabac alourdit énormément le coût des services d'hygiène et de soins médicaux. Ne conviendrait-il pas, par exemple, de réduire la cotisation des non-fumeurs au régime d'assurance-frais médicaux? Ce serait juste. Une disposition semblable pourrait s'appliquer aux gourmands et à ceux qui conduisent imprudemment un véhicule automobile. Les Canadiens devraient être prêts à endosser la responsabilité de mesures préventives. S'ils refusent, le gouvernement va nécessairement les y inciter ou les y forcer.